

SciencesPo

GUIDE DU
PARCOURS
CIVIQUE

Sommaire

1. Le Parcours civique : un exercice de citoyenneté

1.1. Objectifs de formation et cadre de référence

1.2. Organisation du parcours et modalités de validation

1.3. Schéma récapitulatif du module pédagogique

2. Les étapes de construction du parcours : un engagement dans la durée

2.1. Première année

2.1.1. La lettre d'engagement

2.1.2. Le stage civique de première année

2.2. Deuxième année

2.2.1. Le projet civique libre

2.2.2. Les ateliers méthodologiques obligatoires

2.3. Troisième année

2.3.1. Le projet civique libre

2.3.2. Les ateliers méthodologiques obligatoires

3. Les ressources et outils de mise en œuvre du parcours

3.1. Les ressources documentaires

3.2. Les espaces de travail

3.3. Les interlocuteurs privilégiés

1. Le Parcours civique : un exercice de citoyenneté

Le Parcours civique affirme l'**ambition originelle de Sciences Po** de former des acteurs et actrices dotés d'une grande **exigence éthique**, conscients des **réalités sociales** à toutes les échelles, **du local au global**, capables de **s'investir pour autrui** suivant des **principes humanistes**.

Il s'agit plus précisément d'un **exercice de citoyenneté** qui permet aux étudiant-es d'assumer pleinement leur **responsabilité sociale et civique**.

En tissant des **liens entre les enseignements théoriques** suivis et les **expériences d'engagement réalisées sur le terrain**, ces derniers sont invités à construire un **projet personnel**, sur un thème de leur choix, dans les domaines de **l'intérêt général**, du **bien commun** et de la **promotion de l'égalité et de la solidarité**.

Le Parcours civique constitue **un pilier fondamental dans la formation académique** du Collège universitaire : **sa validation est indispensable à l'obtention du diplôme de Bachelor**.

1.1. Objectifs de formation et cadre de référence

Au cours des trois années, les étudiant-es développent des **compétences spécifiques** grâce à un parcours leur permettant de travailler les différentes composantes de la citoyenneté au travers d'une **approche empirique et conceptuelle** :

Approche empirique : par le déploiement d'**actions de terrain** ciblées en faveur d'**individus potentiellement discriminés** (dans le rapport aux territoires, à l'âge, à l'apparence physique, à la sexualité, à la religion, au handicap, etc.) **ou en difficulté** (précarité sociale, isolement, etc.), les étudiant-es ont la possibilité d'aller **à la rencontre des publics et de leurs besoins**, acquérant ainsi des **compétences pré-professionnelles**, grâce à la découverte d'une diversité de métiers, de missions et de structures.

Acquérir des compétences grâce à une approche empirique		
Savoirs disciplinaires et pluridisciplinaires	Savoir-faire académiques	Savoir-être individuels et civiques
Cerner les spécificités d'un travail de terrain dans un contexte ou territoire donné et les enjeux d'un projet porté collectivement	Concevoir, mettre en œuvre des actions de terrain sur un temps long et évaluer leurs répercussions	Aiguiser le sens de l'observation ; apprendre le partage des idées et l'écoute de l'autre
Collecter et restituer des informations au travers d'enquêtes de terrain (cf. observations participantes ou entretiens ethnographiques avec les publics rencontrés)	Pratiquer la réflexivité et l'autoévaluation dans le travail mené	Se positionner dans une structure donnée, renforcer ses capacités d'adaptation auprès de publics et de contextes variés (et parfois complexes)

— **Approche conceptuelle** : Les étudiant-es sont invités à comprendre les **enjeux de citoyenneté** dans leurs différentes dimensions, au travers d'une **démarche pluridisciplinaire**, comparatiste, ancrée dans la réalité du terrain (selon le principe du « **Learning by Doing** ») dans le but d'apprendre à **penser de manière critique** tout en agissant en responsabilité.

Acquérir des compétences grâce à une approche conceptuelle		
Savoirs disciplinaires et pluridisciplinaires	Savoir-faire académiques	Savoir-être individuels et civiques
Développer l'agilité intellectuelle au contact de différents modes de pensée, vérifier et s'appropriier des informations en les ancrant dans une perspective théorique	Formuler et affiner une problématique et des hypothèses et poser un diagnostic précis, contribuer à la solution collective d'un problème via des propositions	Être rigoureux dans l'expression écrite (cf. clarté/concision du propos, maîtrise de l'orthographe, de la syntaxe et de la grammaire)
Faire appel aux méthodologies de recherche et au traitement des sources, développer une recherche d'informations personnelle et critique	Évaluer les sources utilisées et construire un corpus varié et justifié, développer une recherche d'informations personnelle	Respecter le format demandé pour chacun des exercices, être précis dans le référencement des sources et la présentation de la bibliographie

— **Cadre de référence** :

Le Parcours civique s'appuie sur le règlement de scolarité et le règlement de la vie étudiante de Sciences Po. Les principes de responsabilité et de solidarité qui guident ce parcours sont également au fondement des lois de la République française. Pour plus de détails voir la Charte du Parcours civique.

1.2. Organisation du parcours sur les trois années

Le Parcours civique constitue une **obligation de scolarité** avec l'attribution de **6 crédits ECTS** au minimum (jusqu'à 9 crédits ECTS au maximum) pour les expériences de terrain auxquels s'ajoutent les **6 crédits ECTS du Grand écrit** qui sont nécessaires à la validation du Bachelor.

Sa mise en œuvre repose sur les éléments suivants :

— **La rédaction de deux écrits réflexifs (au début et à la fin du Parcours civique) :**

— **La lettre d'engagement de 1re année (au 2e semestre) :** cette lettre, de 2 à 3 pages maximum, sans crédits ECTS associés, précise le thème que les étudiant-es souhaitent explorer, la mise en œuvre des engagements envisagés sur le terrain, les avantages identifiés et les obstacles auxquels ils pensent être confrontés dans le développement de leurs projets.

— **Le Grand écrit de 3e année (au 2e semestre) :** cet écrit, de 15 à 20 pages, donne lieu à l'obtention de 6 crédits ECTS et constitue l'épreuve finale du Bachelor. Il permet aux étudiant-es de rendre compte de leurs apprentissages au cours des trois années, en tissant des liens entre les enseignements suivis, la majeure choisie et les engagements menés sur le terrain.

Le Grand écrit se compose des éléments suivants :

Le Rapport du Parcours civique (4 à 5 pages), vise à dresser le bilan critique du projet conçu par l'étudiant-e et à tisser des liens entre les enseignements suivis, la majeure choisie, les engagements menés sur le terrain et le séjour d'études de 3e année à l'international,

La Note de synthèse (10 à 15 pages), orientée **action publique** ou **recherche**, a pour objet de répondre à une problématique liée au Parcours civique, en s'appuyant sur les disciplines de la majeure, une production scientifique et un corpus de sources varié (littérature académique, enquêtes, entretiens, images, données statistiques, etc.).

La réalisation de deux expériences sur le terrain

Les expériences sur le terrain doivent nécessairement comporter une dimension concrète d'aide directe et d'accompagnement d'un public bénéficiaire (de type : action sociale, éducative, de prévention, de sensibilisation, etc.). Les formes du stage et du projet civique libre peuvent varier, être bénévoles ou rémunérées, mais l'implication réelle des étudiant-es dans l'action d'intérêt général, de promotion de l'égalité et de la solidarité au sein de l'organisation ou du département de rattachement doit être avérée. Les expériences de terrain se déclinent de la manière suivante :

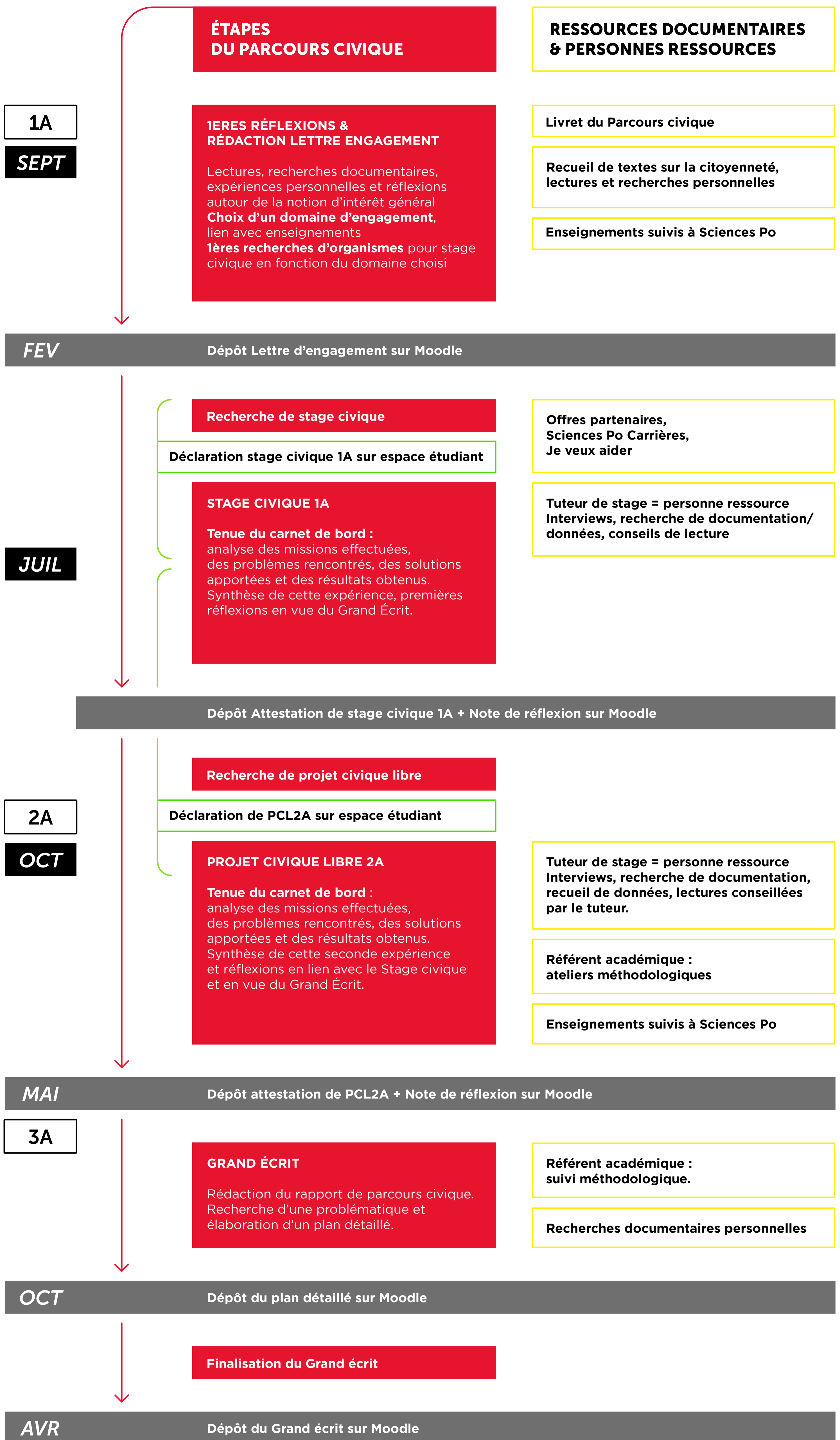
Le stage civique : il se déroule en 1re année, en dehors des campus du Collège universitaire, en immersion dans une seule et même structure, sur une période de 4 à 6 semaines consécutives, à temps plein (durée : 140 heures), après la session des examens (en mai, juin, juillet ou août)

Le projet civique libre : en 2e année, les étudiant-es participent à la conception et à la mise en œuvre - ou à la mise en œuvre seule - d'un projet à vocation sociale et solidaire, hors des campus du Collège universitaire, au sein d'une seule et même structure. Encadré et validé par l'équipe pédagogique du campus, ce projet est mené tout au long de l'année, en dehors des cours et à temps partiel (durée : 60 heures réparties sur les deux semestres d'études, à partir de septembre et jusqu'à fin avril).

1.3. Schéma récapitulatif du module pédagogique

Les étudiant-es sont invités tout au long de leur parcours civique à utiliser un «carnet de bord» afin de collecter des informations indispensables pour construire et nourrir la réflexion sur le temps long, pour garder trace des expériences de terrain et du cheminement intellectuel en vue de la rédaction du Grand écrit final.

La forme et le support physique ou numérique de ce carnet de bord sont entièrement libres. Libre aux étudiant-es de trouver l'outil le plus adéquat et le plus pertinent : carnet de notes papier, bloc-note numérique (OneNote, Evernote, Elephant...). Seuls les documents à déposer dans l'Espace de travail en ligne du parcours civique auront un format prédéfini qu'il conviendra de respecter (Lettre d'engagement, Attestation de stage, Notes de Réflexion, Grand écrit...)



2. Les étapes de construction du parcours : un engagement dans la durée

2.1. Première année

2.1.1. La lettre d'engagement

Objectifs

Cette **lettre argumentée** - qui n'est pas une lettre de motivation - permet de :

- Préciser les motivations et aspirations personnelles concernant le thème général de citoyenneté choisi dans le cadre du Parcours civique ;
- Présenter le début de la réflexion et les questionnements sur le thème choisi, à partir d'un travail de documentation préparatoire indispensable ;
- À partir des recherches d'informations, présenter les premières orientations concrètes du projet et les missions envisagées sur le terrain : en 1re (stage civique) et 2e année (projet civique libre), au contact des publics bénéficiaires.

L'ensemble doit montrer la construction du Parcours civique dans le temps, de manière cohérente et selon un **fil directeur**.

Guide d'écriture :

Les étudiant-es organisent librement le propos à partir des 2 questions suivantes (en veillant à n'en négliger aucune et à maintenir un équilibre entre les parties) :

a) Structuration du projet d'engagement civique sur la longue période :

Les étudiant-es exposent la manière dont ils envisagent de construire leur propre projet d'engagement sur les trois années :

--> Comment contextualisez-vous votre engagement civique ? À quel besoin citoyen avez-vous envie de répondre ?

--> De quelle manière allez-vous vous impliquer concrètement sur le terrain en 1re, 2e année (et de manière optionnelle en 3e) ? Au sein de quelles structures d'accueil et auprès de quels publics bénéficiaires ?

--> Quels sont les éventuels bénéfices tirés de cette expérience d'engagement et à quels obstacles pourriez-vous être confrontés ?

b) Approfondissement du thème traité

Les étudiant-es approfondissent de manière documentée, à l'aide de référencements circonstanciés, le thème civique choisi :

--> Quel thème d'engagement civique avez-vous choisi et comment liez-vous ce dernier aux enjeux d'actualité ?

--> Pour quelles raisons vous considérez le thème choisi comme un thème d'intérêt général ? En quoi ce dernier constitue un enjeu de citoyenneté important dans la vie de la cité aujourd'hui ?

--> En vue de la rédaction de votre grand écrit, quels aspects spécifiques de la thématique choisie souhaiteriez-vous approfondir ?

***La lettre d'engagement est l'occasion de présenter un début de réflexion que les enseignements et les expériences sur le terrain permettront de préciser et d'approfondir.

Sources et documentation

Les étudiants sont invités à mobiliser des sources variées issues entre autres :

--> Du recueil de textes sur la citoyenneté et des articles scientifiques spécialisés dans les domaines de votre choix

--> Du débat public et l'actualité nationale, européenne et/ou internationale (dossier de presse, etc.);

--> Des lectures personnelles (cf. premières références bibliographiques clés sur le sujet et, le cas échéant, d'autres sources (textuelles, visuelles, données statistiques, etc.) → Veuillez mettre en annexe les extraits et passages de documents (ouvrages, articles ...) utilisés pour votre réflexion et référencés dans votre bibliographie.

Format :

Nombre de pages : entre 2 (minimum) et 3 (maximum)

Police : Times New Roman Taille : 12

Espacement : interligne simple

Type de document : word. ou pdf.

Important :

- Soin du rendu final ;
- Relecture attentive du texte afin d'éviter les fautes d'orthographe ;
- Citation correcte des sources selon les normes bibliographiques en vigueur à Sciences Po en incluant des notes de bas de page et une bibliographie finale ;
- Insertion du nom et prénom et suppression des données personnelles (numéro d'identifiant, adresse postale, numéro de téléphone, etc.).

Modalités de validation :

La lettre d'engagement constitue une obligation de scolarité, sans crédit ECTS associé et son évaluation (de type : validé/ non validé) repose sur les critères suivants :

L'expression d'un engagement personnel et motivé ;

Une réflexion et argumentation nourries par une recherche documentée

L'articulation avec les enseignements de 1^{re} année au Collège universitaire ;

La clarté et la précision dans la présentation concrète du projet ;

L'attention portée à la rédaction de la lettre dans son contenu et dans sa forme (incluant le respect des règles de syntaxe, d'orthographe lexicale et grammaticale, de ponctuation) ;

Le respect des consignes en termes de format.

La lettre d'engagement et le parcours qu'elle dessine, servent de base à la préparation du rapport du Parcours civique remis en fin de 3^{eme} année.

Fiche de contrôle de votre lettre d'engagement

**Avant de déposer ma lettre sur mon espace Moodle,
je vérifie les points suivants :**

Mon domaine d'engagement est bien défini, mon choix est motivé et argumenté.	<input type="checkbox"/>
Mon propos est documenté : références à des lectures personnelles, des textes du recueil sur la citoyenneté, des données chiffrées.	<input type="checkbox"/>
Ma réflexion s'appuie sur certains enseignements suivis en 1A	<input type="checkbox"/>
Les sources utilisées (ouvrages, articles, documents audiovisuels, pages web) sont citées dans ma lettre en bas de page ou en fin de document selon les normes attendues	<input type="checkbox"/>
Les différentes pistes envisagées pour mes deux expériences de terrain en 1A et 2A sont évoquées	<input type="checkbox"/>
Le format attendu est respecté (2 à 3 pages, Times New Roman, interligne simple)	<input type="checkbox"/>
Ma lettre est un document WORD ou PDF nommé NOM.Prénom.LettreEngagement	<input type="checkbox"/>
La forme de ma lettre est soignée (présentation, correction lexicale, grammaticale et orthographique)	<input type="checkbox"/>

2.1.2. Le stage civique de première année

Objectifs de formation :

Ce stage invite les étudiant-es à s'impliquer dans une mission civique (de type : action sociale, éducative, de prévention, de sensibilisation, etc.), au sein d'une structure d'accueil, et à apporter une aide directe aux publics bénéficiaires visés. L'objectif est de les amener à approfondir leur réflexion sur les enjeux de citoyenneté (culture, éducation, égalité, emploi, environnement, handicap, justice, pauvreté, santé, etc.), en s'appuyant sur les enseignements suivis au Collège universitaire et la connaissance acquise sur le terrain.

Quelques exemples de missions : favoriser l'inclusion sociale grâce à des activités culturelles, sportives ; animer des ateliers de médiation numérique, de sensibilisation aux questions environnementales ou de lecture auprès d'enfants ; réaliser des maraudes auprès

Il constitue une obligation de scolarité et donne lieu à l'obtention de 3 crédits ECTS.

Cadre de mise en œuvre :

- 2.1 Dans une optique de valorisation d'un engagement civique de proximité, défini comme l'environnement de vie le plus proche, le stage civique doit être effectué en priorité soit dans la ville du campus de l'étudiant ou de l'étudiante, soit, pour des raisons d'ordre pratique (coût, etc.), ailleurs en France.
- 2.2 Dans une logique de valorisation du projet pédagogique du Collège universitaire à visée européenne, le stage civique peut être réalisé au sein de l'espace européen, désignant ici le continent géographique européen incluant l'Union européenne.
- 2.3 Si les cas 2.1 et 2.2 ne sont pas possibles, et ce, pour des raisons d'ordre pratique (visa, coût, etc.), le stage civique peut être réalisé dans le pays du foyer fiscal des parents de l'étudiant ou de l'étudiante.
- 2.4 Les missions doivent majoritairement être au contact direct des publics concernés par les actions civiques menées.
- 2.5 Le stage civique n'intègre pas les engagements de nature partisane, syndicale ou prosélyte.
- 2.6 Le stage s'effectue en présentiel au sein d'une seule et même structure, à but non lucratif, ou d'utilité publique ou sociale, qu'elle soit publique ou privée (exemple : établissements publics, collectivités locales, associations de loi 1901, ONG, fondations, etc.). *
- 2.7 Le stage civique se déroule entre la 1^{re} et la 2^e année du Collège universitaire, hors des campus de Sciences Po, durant l'été (mai, juin, juillet ou août, à partir de la fin des examens et jusqu'à la reprise des enseignements lors de la semaine de pré-rentrée), sur une période de 4 à 6 semaines consécutives, à temps plein (durée de la mission : 140 heures).
- 2.8 Les missions peuvent revêtir différentes formes : un stage, un bénévolat ou un contrat à durée déterminée (CDD). Dans tous les cas, les étudiant-es bénéficient de l'accompagnement d'un tuteur ou d'une tutrice au sein de la structure d'accueil, chargé-e d'encadrer la mission tout au long de la période.

* Sont également acceptées les structures à lucrativité limitée, d'utilité sociale et ayant un modèle de gouvernance partagé (e.g. Structures de l'économie sociale et solidaire - ESS).

Étapes et modalités de validation

Étape 1. Déclaration en ligne du stage civique avant la date limite, dans l'espace étudiant - en sélectionnant le type de mission qui correspond : stage, bénévolat ou CDD. Cette présentation de la mission est alors étudiée et validée par la ou le responsable du parcours civique de votre campus.

- Description des missions en ligne sous forme de liste en utilisant des verbes ou noms d'action (ex : créer et animer des ateliers de ... / création et animation d'ateliers de ...).
- Une fois la déclaration de stage en ligne validée, Sciences Po Carrières informe les étudiant-es de toutes les démarches indispensables à effectuer et des documents à établir avant le début du stage civique, selon le type de mission : stage, bénévolat ou CDD.
- En cas de non-validation de la déclaration de stage en ligne, si la mission annoncée n'est pas conforme au cahier des charges du Parcours civique ou s'il manque des éléments d'information dans la déclaration, la ou le responsable du parcours civique du campus prend contact avec les étudiant-es afin de demander des précisions complémentaires ou proposer une entrevue.

Étape 2. Une fois le stage achevé, et pour obtenir sa validation définitive (avec attribution de 3 ECTS), les étudiant-es déposent impérativement avant la date limite, sur l'espace de travail en ligne du Parcours civique (Rubrique 3 : Le stage civique), les documents suivants :

- La note de réflexion (guide d'écriture téléchargeable sur l'espace de travail en ligne du Parcours civique ou le site web de Sciences Po Carrières) ;
- L'attestation de stage ou de bénévolat (qui figure à la dernière page de la convention de stage ou de bénévolat) et qu'il conviendra de faire compléter, signer et tamponner par l'organisme d'accueil le dernier jour de l'expérience civique ;
- Une copie de la fiche de paie en cas de CDD (à transmettre directement par email à Sciences Po Carrières).

Important :

- Un stage civique débuté et réalisé sans déclaration en ligne préalable dans l'espace étudiant, ni validation de la part du responsable du stage civique, ne peut être accepté à posteriori. Les 3 crédits ECTS ne pourront alors pas être attribués.
- Un stage civique ne peut débuter sans la signature préalable d'un document juridique (tel que la convention de stage dans le cas d'un stage ou d'un bénévolat, ou la convention d'engagement réciproque si la mise en place d'une convention de stage n'est pas possible, ou d'un contrat de travail dans le cas d'un CDD).
- Le stage civique ne peut pas être validé si les documents attestant de la réalisation de la mission (note de réflexion ; attestation de stage/bénévolat complétée par le tuteur ou la tutrice de votre organisme d'accueil ; copie de la fiche de paie) ne sont pas rendus aux échéances prévues ou s'ils ne sont pas conformes aux attendus pédagogiques explicités dans le cahier des charges du Parcours civique.

2.2. Deuxième année

2.2.1. Le projet civique libre

Objectifs de formation

Le projet civique libre s'inscrit dans le cadre du Parcours civique du Collège universitaire et constitue une obligation de scolarité en 2e année, avec l'obtention de 3 crédits ECTS. Il fait partie intégrante de la validation de votre diplôme de Bachelor. Ce projet vient compléter l'expérience du stage civique de 1re année. Au travers d'une démarche ancrée dans la réalité du terrain, il a pour objet d'amener les étudiant-es à approfondir la réflexion autour des enjeux de citoyenneté choisis pour leur Parcours civique (arts et culture, éducation, égalité, emploi, environnement, justice, logement, santé, solidarité, etc.).

Les missions s'effectuent majoritairement au contact direct des publics bénéficiaires, dans le cadre d'un accompagnement de proximité. Il s'agit pour les étudiant-es de participer à la conception et à la mise en oeuvre - ou à la mise en oeuvre seule - d'un projet civique à vocation sociale et solidaire porté par une structure (de type : action sociale, éducative, de prévention, de sensibilisation, etc.), hors des campus de Sciences Po. À noter que le projet civique libre n'intègre pas les engagements de nature partisane, syndicale ou prosélyte.

Le projet civique libre s'effectue en présentiel, dans une seule et même institution, à but non lucratif, d'utilité publique ou sociale qu'elle soit publique ou privée (exemple : établissements publics ou services de l'État, collectivités locales, associations relevant de la loi 1901 et déclarées en Préfecture - y compris les associations étudiantes permanentes et reconnues de Sciences Po -, fondations reconnues d'utilité publique, etc.), et est nécessairement accompagné par un tuteur ou une tutrice. Il appartient à l'étudiant et à l'étudiante de choisir la forme souhaitée, parmi les deux possibilités suivantes :

- Un projet individuel impliquant le choix par l'étudiant ou l'étudiante d'une structure, ayant établi un partenariat avec Sciences Po, ou hors partenariat, dans laquelle la mission civique (de type stage, bénévolat, ou contrat à durée déterminée - CDD) est réalisée : sous convention de stage dans le cas d'un stage ou d'un bénévolat, ou sous convention de collaboration bénévole si une convention de stage ne peut être mise en place, ou dans le cadre d'un CDD. Les offres de stage proposées par les institutions partenaires du Parcours civique sont notamment consultables sur le site de Sciences Po Carrières (rubrique « Stage 2e année - Projet civique libre individuel ») ;
- Un projet de groupe impliquant la participation d'un petit nombre d'étudiant-es à la mise en oeuvre d'une mission civique conçue par une institution partenaire du Parcours civique, en collaboration avec le Collège universitaire, sur la base d'un appel à candidatures diffusé par Sciences Po. Ce projet de groupe nécessite la mise en place par Sciences Po d'une convention spécifique établie avec la structure d'accueil.

Le projet civique libre, d'une durée minimale de 60 heures, se déroule de manière continue sur les deux semestres d'études incluant les week-ends et l'inter-semestre.

Cette mission est réalisée en dehors des cours et doit s'inscrire dans la durée, selon un rythme aussi régulier que possible tout au long de l'année universitaire (idéalement à raison de 3 à 6 heures chaque semaine). Dans tous les cas, le projet civique libre doit faire l'objet d'une présentation détaillée au préalable via une déclaration en ligne, validée par les équipes pédagogiques de chaque campus.

Objectifs de formation

Étape 1. Déclaration en ligne du projet civique libre avant la date limite :

- S'il s'agit d'un projet individuel : sur l'espace étudiant, en cliquant sur l'onglet suivant : « Stage 2e année - Projet civique libre individuel ». Important : Il conviendra de décrire les missions avec soin et rigueur sous forme de liste en utilisant des verbes ou noms d'action (ex : Créer et animer des ateliers de ... / Création et animation d'ateliers de ...).
- S'il s'agit d'un projet de groupe : les étudiant-es doivent prendre rendez-vous avec la ou le responsable du Parcours civique du campus afin d'exposer les spécificités du projet. En cas de pré-validation, un formulaire via Google Form sera transmis pour finaliser la validation administrative.

Étape 2. Validation pédagogique et suivi administratif :

- Une fois la déclaration de projet civique libre en ligne validée, la ou le responsable du Parcours civique du campus informe les étudiant-es de toutes les démarches indispensables à effectuer et des documents à établir avant le début de la mission (stage, bénévolat, CDD ou convention de projet de groupe).
- En cas de non-validation de la déclaration de projet civique libre en ligne, si la mission annoncée n'est pas conforme au cahier des charges du Parcours civique ou s'il manque des éléments d'information dans la déclaration, la ou le responsable du Parcours civique du campus contacte les étudiant-es afin de demander des précisions complémentaires ou pour proposer une entrevue.

Étape 3. Une fois le projet civique libre achevé, et pour obtenir sa validation définitive auprès des équipes pédagogiques du campus (avec attribution de 3 crédits ECTS), il conviendra impérativement de déposer sur l'espace de travail en ligne du Parcours civique (dans la rubrique « 4. Le projet civique libre »), avant la date limite, les éléments suivants :

- Une note de réflexion de 2 à 3 pages à rédiger ;
- L'attestation de stage ou de bénévolat (qui figure à la dernière page de la convention de stage ou de bénévolat) et qu'il conviendra de faire compléter, signer et tamponner par l'organisme d'accueil le dernier jour de l'expérience civique ;
- Une copie de la fiche de paie pour les projets civiques libres réalisés sous la forme d'un CDD.

Important :

- Un projet civique libre débuté et réalisé sans validation de la déclaration en ligne par la ou le responsable du Parcours civique ne pourra être accepté a posteriori. Les 3 crédits ECTS ne seront donc pas attribués.
- Le projet civique libre ne peut pas être validé si les documents attestant de la réalisation de la mission (note de réflexion ; attestation de stage/bénévolat complétée par le tuteur ou la tutrice de l'organisme d'accueil ; copie de la fiche de paie) ne sont pas rendus à l'échéance prévue ou s'ils ne sont pas conformes aux attendus pédagogiques explicités dans le cahier des charges du Parcours civique.
- Le projet civique libre peut être réalisé dans la structure d'accueil où le stage civique de 1^{re} année a été effectué.

2.2.2. Les ateliers méthodologiques obligatoires

En 2e et 3e année, les étudiant-es sont encadrés par un référent ou une référente académique dans la préparation méthodologique des deux exercices qui composent le Grand écrit - à savoir : le rapport du Parcours civique et la note de synthèse. Le rôle du référent ou de la référente académique est de proposer un accompagnement régulier à un groupe d'une vingtaine d'étudiant-es, au moyen de rendez-vous clés et selon un calendrier établi (présenté ci-dessous), dans la conception et la préparation du Grand écrit.

— **Premier atelier méthodologique** : atelier d'environ 2 heures, qui se déroule au cours du premier semestre de la deuxième année. De manière synthétique, le premier atelier inclut :

Présentation du parcours civique, du rôle de l'enseignant référent, lecture de la Charte, du grand écrit avec l'importance de la pluridisciplinarité ;

Tour de table des étudiant-es avec :

présentation de la thématique et de l'institution du stage civique

articulation entre théorie, enseignement et pratique

le projet du grand écrit ;

Introduction à la recherche documentaire :

par le biais du kit méthodologique (bibliographie et sites consultés),

par la collecte de données sur le terrain.

Mise en pratique de deux problématiques de recherche et d'affaires publiques ;

Amorce de la rédaction de la problématique, du plan, d'une bibliographie, et de la définition d'une discipline.

— **Deuxième atelier méthodologique** : atelier d'environ 2 heures, qui se déroule au cours du deuxième semestre de la deuxième année. De manière synthétique, le deuxième atelier inclut:

Un approfondissement de la recherche comparative et historique et de la recherche de données (enquête de terrain, techniques d'observation, entretien, etc.)

Retour et correction des travaux rendus

Travail en groupe par thématique afin d'aider les étudiant-es :

Dans la contextualisation de leur expérience dans une dimension historique et/ou comparative avec le pays de la 3e année ;

Pour le traitement des données quali-quantitatives

- **Entretien individuel** : d'une durée de 30mn, ce temps d'échange se réalise au premier semestre de la troisième année en format distanciel. Le référent ou la référente académique propose des retours sur le plan détaillé du rapport du Parcours civique, la note de synthèse et la bibliographie. L'intégralité de ces éléments devra avoir été envoyée préalablement par les étudiant-es au référent ou à la référente académique.

La mission du référent ou de la référente académique consiste également à évaluer le Grand écrit d'un groupe d'environ 20 étudiant-es.

2.3. Troisième année

2.3.1. Le Grand écrit

Spécificités du Grand écrit :

Composé de deux exercices distincts, mais complémentaires : le rapport du Parcours civique et la note de synthèse, le Grand écrit est l'épreuve qui clôt la formation du Collège universitaire. Les deux exercices nécessitent de construire un propos argumenté, rigoureux et soigné.

L'exigence pédagogique du Grand écrit consiste à mobiliser les savoirs pluridisciplinaires, savoir-faire méthodologiques et savoir-être travaillés tout au long de la formation au Collège universitaire en veillant à :

- Dresser le bilan personnel et critique du projet du Parcours civique construit par l'étudiant ou l'étudiante
- Problématiser un sujet lié à l'expérience du Parcours civique
- Ancrer la réflexion dans les enseignements de la majeure choisie
- Faire appel aux méthodologies de recherche et au traitement des sources

Le rapport du Parcours civique (4 à 5 pages)

En s'appuyant sur les écrits antérieurs, à savoir la lettre d'engagement et les notes de réflexion du stage civique puis du projet civique libre, il est demandé à l'étudiant-e de :

- Rappeler le(s) domaines et thèmes liés à l'engagement civique tout au long du parcours en précisant les raisons des choix effectués et les évolutions envisagées
- Mettre en lumière les principaux acquis des expériences sur le terrain
- Expliquer les liens construits entre enseignements et engagements sur le terrain
- Établir un bilan personnel et critique de la démarche d'ensemble du projet.

La note de synthèse ou “Position Paper” (10 à 12 pages)

La note de synthèse vise à problématiser de façon concise un sujet et à rendre compte précisément du contexte en lien avec l'expérience d'engagement.

L'étudiant-e définit une problématique en concertation avec son référent ou sa référente académique. L'exercice revêt deux formes possibles : une note orientée vers l'action publique (Policy-oriented) ou la recherche (Academic-oriented).

La note orientée vers l'« action publique » (Policy-oriented)

inclut les éléments suivants :

- Un résumé complet et opérationnel d'une page dit “Executive Summary” ;
- Dans le corps du texte, doit figurer une explication du contexte d'ensemble, la problématique travaillée et sa pertinence, un diagnostic précis de la question ;
- Les disciplines de la majeure choisie doivent être mobilisées ;
- Une perspective historique et comparative est attendue ;
- Les premiers éléments prescriptifs de réponse au sujet doivent être esquissés sous la forme, par exemple, d'une proposition de changement de normes ou de pratiques.

La note de synthèse orientée vers la « recherche académique » (Academic-oriented) :

- La présentation précise de la thématique de travail et son importance ;
- Le diagnostic précis du problème ;
- Un état critique de la littérature sur le sujet en mobilisant les deux disciplines de la majeure ainsi qu'une perspective historique et comparative ;
- Les hypothèses de recherche.

Modalités de validation :

Le Grand écrit compte pour 6 crédits ECTS, au titre du Parcours fondamental et permet d'obtenir le diplôme de Bachelor.

La notation (de type « validé » ou « non validé »), repose sur les critères suivants :

- 1.** La participation obligatoire aux deux ateliers méthodologiques et points complémentaires (en présentiel et à distance) organisés par le référent ou la référente académique à des moments précis
- 2.** La clarté de la problématique
- 3.** Les recherches personnelles
- 4.** La richesse des sources / de la bibliographie
- 5.** La présentation générale
- 6.** La rédaction / le rendu final ainsi décliné :
 - Capacité à mener une recherche documentaire, à construire et organiser un corpus de sources varié
 - Capacité à interpréter et à analyser une information ou une démonstration
 - Capacité à problématiser un sujet, et à construire un point de vue personnel et critique
 - Capacité à élaborer un propos avec clarté, concision, et à faire preuve de rigueur dans l'expression écrite
 - Capacité à concevoir, mettre en œuvre un projet et évaluer ses répercussions.

Informations pratiques

Le Grand écrit est à déposer sur l'espace de travail en ligne du Parcours civique. Il s'agit d'un seul document, d'environ 15 pages, organisé en deux parties :

Partie 1 : Rapport du Parcours civique
(4 à 5 pages, annexes en complément)

Partie 2 : Note de synthèse
(10 à 12 pages, annexes en complément)

Format :

Police : Times New Roman
Taille : 12
Espace : interligne simple
Format : Word

2.3.2. Le projet civique libre optionnel dans le cadre de l'année à l'international

Objectifs de formation

Le projet civique libre optionnel s'inscrit dans le cadre du Parcours civique du Collège universitaire et peut donner lieu à l'obtention de 3 crédits ECTS.

Ce projet vient compléter, de manière totalement optionnelle, l'expérience du stage civique de 1^{re} année et de projet civique libre de 2^{ème} année. Au travers d'une démarche ancrée dans la réalité du terrain, il a pour objet d'amener les étudiant-es à approfondir la réflexion autour des enjeux de citoyenneté choisis pour leur Parcours civique.

Les missions s'effectuent majoritairement au contact direct des publics bénéficiaires, dans le cadre d'un accompagnement de proximité. Il s'agit pour les étudiant-es de participer à la conception et à la mise en œuvre - ou à la mise en œuvre seule - d'un projet civique à vocation sociale et solidaire porté par une structure (de type : action sociale, éducative, de prévention, de sensibilisation, etc.), hors des campus de l'université d'accueil à l'international. À noter que le projet civique libre n'intègre pas les engagements de nature partisane, syndicale ou prosélyte.

Le projet civique libre optionnel s'effectue en présentiel, dans une seule et même institution, à but non lucratif, d'utilité publique ou sociale qu'elle soit publique ou privée (exemple : établissements publics, collectivités locales, ONGs), et est nécessairement accompagné par un tuteur ou une tutrice.

Il prend la forme d'un projet individuel impliquant le choix par l'étudiant-e d'une structure, ayant établi un partenariat avec Sciences Po, ou hors partenariat, dans laquelle la mission civique (de type stage, bénévolat, ou contrat à durée déterminée - CDD) est réalisée : sous convention de stage dans le cas d'un internship, ou sous convention de collaboration bénévole si une convention de stage ne peut être mise en place, ou dans le cadre d'un CDD.

Le projet civique libre optionnel, d'une durée minimale de 60 heures, se déroule de manière continue sur les deux semestres d'études incluant les week-ends et l'inter-semestre. Cette mission est réalisée en dehors des cours et doit s'inscrire dans la durée, selon un rythme aussi régulier que possible tout au long de l'année universitaire (idéalement à raison de 3 à 6 heures chaque semaine). Dans tous les cas, le projet civique libre doit faire l'objet d'une présentation détaillée au préalable via une déclaration en ligne, validée par les équipes pédagogiques de chaque campus.

Les étapes et les conditions de validation demeurent inchangés par rapport au projet civique libre de deuxième année.

3. Les ressources et outils de mise en œuvre du parcours

3.1. Les ressources documentaires et les outils de recherche

Kit méthodologique : Les étudiant-es sont invités à utiliser le kit méthodologique disponible sur le site du Collège universitaire. Celui-ci répertorie un ensemble de ressources (textuelles, visuelles) et d'outils indispensables permettant d'approfondir l'ensemble des apprentissages disciplinaires, pluridisciplinaires et méthodologiques.

Recueil de textes sur la citoyenneté : un inventaire non exhaustif de repères bibliographiques recommandés par les référents académiques.

Site de Sciences Po Carrières : les étudiant-es y peuvent trouver notamment une liste complète des offres de stage et de bénévolat proposées par les institutions partenaires, ainsi que des guides/documents de conseil pour rédiger le CV et/ou la lettre de motivation.

Plateforme JeVeuxAider : un important vivier d'offres de stage et de bénévolat structuré de manière capillaire sur tout le territoire national.

3.2. Les espaces de travail et les documents annexes

Espace de travail en ligne du Parcours civique : cette plateforme Moodle a pour objet d'accompagner les étudiant-es dans la conception, la réalisation et l'approfondissement d'un projet personnel durant les trois années d'études, incluant l'épreuve finale du Bachelor : le Grand écrit. Cet espace permet aux étudiant-es d'effectuer de manière autonome, précise et ponctuelle, selon des échéances spécifiques, une série d'actions indispensables à la validation du Parcours civique et à l'obtention du diplôme de Bachelor. Y figurent l'ensemble des documents d'information et supports pédagogiques : chartes, guides d'écriture, calendriers et démarches administratives. Les étudiant-es peuvent utiliser la plateforme pour échanger avec le référent ou la référente académique au sujet de la méthodologie

Espace étudiant : espace personnel où les étudiant-es peuvent effectuer les déclarations de stage ou de Projet civique libre

Calendrier détaillé : document cadre incluant l'intégralité des éléments de calendrier y compris les échéances inhérentes aux rendus.

FAQ expériences de terrain et documents annexes : une série de documents utiles à la mise en place des expériences de terrain (e.g. fiche préparatoire à la déclaration de stage ou de bénévolat ; fiche modalités de déclaration sur l'espace étudiant, fiche de projet civique libre de groupe, etc.).

3.3. Les interlocuteurs privilégiés

Les responsables du Parcours civique sur chaque campus sont :

Campus de **Dijon** :

Ismaël Combette
parcourscivilique.dijon@sciencespo.fr

Campus du **Havre** :

Sandrine Quévieux
parcourscivilique.lehavre@sciencespo.fr

Campus de **Menton** :

Ilham Younes
parcourscivilique.menton@sciencespo.fr

Campus de **Nancy** :

Alexandra Brun
parcourscivilique.nancy@sciencespo.fr

Campus de **Paris** :

Albane de Pompery
parcourscivilique.paris@sciencespo.fr

Campus de **Paris** :

Fabrice Barthelemy
(Responsable des stages civiques de 1re année)
fabrice.barthelemy1@sciencespo.fr

Campus de **Poitiers** :

Thomas Defaye
parcourscivilique.poitiers@sciencespo.fr

Campus de **Reims** :

Rachel Skowronski &
Eleonore Leiva
parcourscivilique.reims@sciencespo.fr

Sciences Po
27, rue Saint-Guillaume
75337 Paris cedex 07 France

www.sciencespo.fr